

BIOSPERSE 231

TABLETTES DE CHLORE ORGANIQUE POUR UN
CONTROLE DES ALGUES ET DES BACTÉRIES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

INDUSTRIEL

GUARANTEE:

Chlore disponible présent sous forme de Trichloro-s-triazinetrione.....90%

No. D'ENREGISTREMENT **14039** LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**AVERTISSEMENT
CORROSIF POISON**

CONTENU NET XWGTX
LOT # XBATX

Solenis Canada ULC
942 Brant Street
Burlington, ON L7R 2J7
Téléphone: 1-905-632-7861
Téléphone d'urgence: 1-844-SOLENIS (1-844-765-3647)

MODE D'EMPLOI:

Le BIOSPERSE 231 est fourni en tablettes à dissolution lente de 225 grammes qui contiennent un minimum de 89% de chlore disponible. Ces tablettes sont conçus pour dissoudre lentement afin de produire une source de chlore continue pour contrôler la croissance des bactéries et les algues dans les tours de recirculation d'eau de refroidissement, les laveurs d'air et les condenseurs évaporatifs. Le chlore résiduel désiré dans ces systèmes est de 0,5 à 1,0 ppm. Pour la dose initial , ajouter une tablette BIOSPERSE 231 par 30 000 à 40 000 litres d'eau dans le système. Répéter si nécessaire, jusqu'à ce que la demande de chlore est satisfaite et que le niveau de chlore résiduel 1,0 ppm, on doit dissoudre quotidiennement de 6 à 12 grammes de BIOSPERSE 231 par 10 000 complètement immergées à un endroit du système ou tel que déterminé par le test de chlore. Les tablettes BIOSPERSE 231 doivent être complètement immergées à un endroit du système où un flux adéquat est maintenu. La température de l'eau, sa demande en chlore et sa vitesse de circulation affectent le taux de dissolution des tablettes.

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Peut causer des dommages aux yeux. Peut causer des brûlures sur la peau mouillée ou éraflée. Peut être nocif ou fatal si avalé. Éviter d'en respirer les poussières et les vapeurs. Garder ce produit au sec. Au contact de l'eau des gaz irritants et dangereux à base de chlore sont lentement libérés. Ne pas réutiliser le contenant. Ce produit doit être entreposé dans un endroit frais et sec et à l'écart de toutes matières oxydables. Ce produit se décompose à des températures supérieures à 220 C.

Porter des gants résistant aux produits chimiques, un pantalon long, une chemise à manches longues et des chaussures lors de la manutention de ce produit.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit.

PREMIERS SOINS:

Bien se laver après chaque manipulation. En cas de contact avec les yeux garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact sur la peau, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Au contact de l'eau chaude le BIOSPERSE 231 émet du chlorure d'azote. Le traitement est le même que pour l'empoisonnement par le chlore par inhalation de poussières.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

ACIDE TRICHLOROISOCYANURIQUE, SEC, UN# 2468

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))